



**HAL**  
open science

# L'hébergement parisien des “ sans-gîte ” à la veille de la Grande Guerre, vu par les frères Bonneff pour L'Humanité

Axelle Brodriez-Dolino, Nicolas Hatzfeld

► **To cite this version:**

Axelle Brodriez-Dolino, Nicolas Hatzfeld. L'hébergement parisien des “ sans-gîte ” à la veille de la Grande Guerre, vu par les frères Bonneff pour L'Humanité. RHPS - Revue d'histoire de la protection sociale, 2021, 14, pp.122-147. 10.3917/rhps.014.0122 . hal-03453544

**HAL Id: hal-03453544**

**<https://hal.science/hal-03453544>**

Submitted on 3 Dec 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## L'hébergement parisien des « sans-gîte » à la veille de la Grande Guerre, vu par les frères Bonneff pour *L'Humanité*

NICOLAS HATZFELD

UNIVERSITE D'EVRY

AXELLE BRODIEZ-DOLINO

CNRS CENTRE NORBERT ELIAS

Dans sa préface à un livre publié par Léon et Maurice Bonneff, le romancier Lucien Descaves, cofondateur de l'académie Goncourt, évoque avec emphase les travailleurs qui en sont les héros<sup>1</sup>. Puis il ajoute : « Ce lyrisme, je dois en avertir le lecteur, ne dépassera pas la préface. Les Bonneff s'en abstiennent [...]. Ils laissent parler les faits ; ils enfoncent quelques chiffres seulement, comme des clous, dans notre mémoire ; ils contiennent une émotion qui pourrait, en leur embuant les yeux, les empêcher de bien voir. » À sa manière, cet auteur présente les qualités de ces entreprenants et prolifiques reporters en milieu populaire au début du vingtième siècle<sup>2</sup>.

Frères proches, les Bonneff, comme on les appelle souvent, sont pendant les quelques années de leur courte carrière, de 1908 à 1914, des journalistes particuliers<sup>3</sup>. Ils signent tous leurs articles de leurs deux prénoms, alors que seul l'un d'eux, Léon, est employé par *L'Humanité* tandis que Maurice émarge seul à *La Dépêche de Toulouse*. Ils placent d'autres articles communs dans divers journaux et revues littéraires ou libertaires, tous conçus sur le principe de l'enquête sociale. « Leur méthode est diverse, écrit à leur sujet Michelle Perrot : Ils utilisent, de façon classique, les données existantes et font preuve d'une information solide. Amoureux de "l'éloquence des chiffres", ils sont très soucieux de statistiques », note l'historienne qui indique que peu experts en la matière, ils en usent mal et commettent nombre d'erreurs ; et d'ajouter qu'ils « sont plus à l'aise dans l'enquête de terrain », genre qui leur permet de trouver place parmi les grands quotidiens de l'époque<sup>4</sup>.

Pour arriver à s'établir, les deux frères suivent un chemin relativement singulier, à une époque où le journalisme est en voie de professionnalisation<sup>5</sup>. Ils sont nés dans la petite ville de Gray en Haute-Saône, où se sont rencontrés leurs parents, tous deux issus de familles de la petite ou moyenne bourgeoisie israélite. Ceux-ci, ayant commencé avec un commerce de lingerie-mercerie, connurent des difficultés qui les conduisirent à aller travailler dans la broderie à Belfort. Les deux fils passent leur certificat d'études. Peut-être entament-ils des études au collège, interrompues par les difficultés financières. Quoi qu'il en soit, du côté des deux parents, la parentèle élargie a des ressources dans les milieux lettrés. À Paris, un cousin, Félix Alcan, qui dirige la maison d'édition spécialisée en philosophie, accueille le jeune Léon à l'âge de dix-huit et l'engage comme correcteur et responsable des relations avec les auteurs. Deux ans plus tard, toute la famille part le rejoindre.

Léon est passionné d'écriture, s'essaye au théâtre et à la poésie naïve. Consulté par l'entremise d'un voisin, ancien communal, Lucien Descaves lui recommande vivement de changer de cap : « Étudiez le modèle. Au faubourg, où nous vivons tous les deux, il n'y a que l'embarras du choix. Abaissez les regards. La vie sort des pavés. Forgez vous-même vos outils. » Tout en assurant le secrétariat de rédaction dans un petit hebdomadaire populaire de loisirs, le jeune homme entame une coopération avec l'équipe de rédaction d'une revue socialiste, *Pages libres*. Parallèlement, il se lance

---

1 Descaves Lucien, « Préface », in Bonneff Léon et Maurice, *La vie tragique des travailleurs*, Paris, Jean Rouff, 1908.

2 Dauzat Isabelle, *Léon et Maurice Bonneff, Peintres de la condition ouvrière dans les années 1900*, maîtrise d'histoire, Université Paris 7, 1989, 207 p. (dirigée par Michelle Perrot)

3 L'un et l'autre, mobilisés en 1914, sont tués au combat avant la fin de l'année.

4 Perrot Michelle, « Les Bonneff et l'enquête sociale au début du XX<sup>e</sup> siècle », préface à la nouvelle édition de Bonneff Léon et Maurice, *La vie tragique des travailleurs*, Paris, EDI, 1984.

5 Delporte Christian, *Les Journalistes en France (1880-1950). Naissance et construction d'une profession*, Paris, Le Seuil, 1999.

avec son frère dans l'enquête sociale. Publié en 1905, un premier livre se présente comme une sorte de tableau des principaux types de toxicité industrielle. Forts de cette première expérience, les deux frères, alors âgés de 23 et 21 ans, s'engagent dans une enquête plus ambitieuse. Celle-ci déborde du monde ouvrier pour aller vers des métiers de services urbains ainsi que vers des travailleurs et travailleuses à domicile ; en outre, les deux frères envisagent la globalité de la situation sociale et non pas seulement les conditions de travail ; enfin, ils introduisent du récit, qu'ils mêlent aux explications, et incarnent fréquemment leurs analyses dans des situations et personnes précises. En 1908, *La vie tragique des travailleurs* est publié chez l'éditeur Rouff, grand éditeur populaire et patron de presse, et se fait remarquer.

Jules Rouff ouvre-t-il aux Bonneff la porte de *L'Humanité* ? Il est également éditeur de Jean Jaurès et a participé au lancement du quotidien, créé en 1904<sup>6</sup>. Au cours de ses premières années, le journal connaît quelques crises de croissance et des évolutions. Celles-ci touchent aux relations avec la SFIO qui voit le jour en 1905 et avec le mouvement syndical soucieux de son indépendance. Initialement très soutenu par les intellectuels et le dreyfusisme, le journal devient pas à pas un organe du parti et se lie avec quelques grandes fédérations syndicales dont des responsables occupent la tribune syndicale du quotidien. En même temps que le journal se fait plus militant, Jaurès s'emploie à ce qu'il élargisse son lectorat dans les milieux populaires, par l'offre d'un contenu plus divers, destiné à satisfaire tous les membres d'une famille ouvrière<sup>7</sup>. C'est sans doute dans ce mouvement d'élargissement du lectorat qu'est recruté Léon Bonneff : l'écriture des deux frères, avec son style de reportage réalisé de plain-pied avec les petites gens, devait faire contrepoint aux représentants patentés du syndicalisme. Léon est engagé dans la section *Informations générales*<sup>8</sup>. C'est peut-être par le biais d'autres membres de la rédaction, également collaborateurs de *La Dépêche de Toulouse*, que son frère Maurice est introduit dans cet autre journal<sup>9</sup>.

Lancés dans le métier, entraînés par le rythme quotidien des journaux<sup>10</sup>, les Bonneff donnent pleine mesure à leur énergie enquêtrice<sup>11</sup>. Laissant les grands bastions industriels aux tribuniens syndicaux, ils se tournent vers des activités plus dispersées de la moyenne et petite industrie, du travail à domicile, des chantiers, de la mer, du transport, du petit commerce, etc. Ils accordent une attention particulière à la condition des enfants et des femmes au travail. Mais ils s'attachent aussi à d'autres thèmes : ils mènent ainsi avec constance la lutte contre l'alcoolisme ouvrier, vont dans les asiles d'aliénés, dénoncent les économats ou leur forme coopérative propres à endetter les familles ouvrières, alertent les parents sur certains faux-semblants de l'apprentissage, interviennent dans le débat sur la natalité, etc. Au fil des ans, la teneur des articles évolue. Maniant facilement l'indignation, portés à « l'expressionnisme d'une époque qui aime la juxtaposition du rouge et du noir, la dramatisation du "fait divers"<sup>12</sup>», ils apprennent à prendre part à des campagnes articulées avec l'agenda parlementaire ; ils s'inscrivent parfois dans une perspective de réforme sociale, voire de moralisation sociale.

De ces reportages sociaux, qui constituent pour l'historien des sources précieuses, nous avons ici retenus trois exemples<sup>13</sup>. Ils sont unis par leur période de publication (février 1913 et février 1914, soit deux hivers à la veille de la Grande Guerre), le lieu du reportage (Paris) et leur thème : l'hébergement

---

<sup>6</sup> Rebérioux Madeleine, « Naissance de *L'Humanité* », *Bulletin de la Société d'études jaurésiennes*, n° 59, octobre-décembre 1979, p. 2-8 ; Courban Alexandre, *L'Humanité, de Jean Jaurès à Marcel Cachin, 1904-1939*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2014, p. 31.

<sup>7</sup> Rebérioux Madeleine, « *L'Humanité* à la veille de la guerre [de 1914-1918] », *Bulletin de la Société d'études jaurésiennes*, n° 54, juillet-septembre 1974, p. 11-13.

<sup>8</sup> Courban Alexandre, *L'Humanité...*, *op. cit.*, p. 71.

<sup>9</sup> *Idem*, p. 36.

<sup>10</sup> Ils prolongeront cette activité par la publication de recueils thématiques, et par l'écriture – individuelle cette fois – de romans.

<sup>11</sup> Isabelle Dauzat recense 372 articles publiés au cours de leurs six années d'activité.

<sup>12</sup> Perrot Michelle, *op. cit.*

<sup>13</sup> « L'hôtellerie des sans-abris » ; « Avant l'asile de nuit » ; « Les hôtels pour dames seules ».

des « sans-gîte » (l'abbé Pierre dira, exactement quarante ans plus tard, des « couche-dehors »), hommes et femmes.

Le premier est réalisé dans un asile de nuit pour hommes ; le second, dans une « hôtellerie populaire pour hommes » ; le troisième, dans un « hôtel pour dames seules ». Manque donc, pour compléter l'ensemble, un reportage sur un asile de nuit pour femmes, mais sur lesquels les historiens commencent à avoir quelques informations et qu'on introduira donc par la bande. Ces textes permettent d'observer tout à la fois les points communs et les différences de traitement entre hommes et femmes, d'une part ; et le caractère différencié, voire gradué, des hébergements d'autre part – l'hôtellerie populaire étant conçue comme un recours « pour les hommes qui ne peuvent trouver place à l'asile ou à qui répugne cette ressource suprême ».

### Genèse et essaimage des premiers asiles de nuit en France (1872-années 1890)

À la veille de la Grande Guerre, ces hébergements ne sont plus très nouveaux : le premier asile de nuit créé en France (et vraisemblablement en Europe<sup>14</sup>), baptisé « L'Hospitalité de nuit », a ouvert ses portes à Marseille le 24 décembre 1872<sup>15</sup>, fondé par le commerçant François Massabo pour venir en aide aux personnes que les épreuves de la vie condamnaient à la rue, temporairement ou durablement. Soucieux de pérenniser son œuvre, il la confiera un quart de siècle plus tard, en 1897, aux Frères Saint-Jean-de-Dieu. C'est le début d'un vaste essaimage en France, ainsi qu'en Europe, par d'autres œuvres privées mais rapidement aussi, pour les concurrencer, par les nouvelles municipalités républicaines qui arrivent au pouvoir au début des années 1880.

L'idée (ainsi que le règlement et le fonctionnement) sont d'abord repris à Paris en 1878, où une nouvelle œuvre du même nom voit le jour le 2 juin, au 59 rue de Tocqueville, près du Parc Monceau (XVII<sup>e</sup> arrondissement) ; exclusivement destinée aux hommes, très relayée par la presse (au point que les grands magasins envoient des draps et couvertures, que les blanchisseries proposent gracieusement leurs services, les pharmacies leurs médicaments et les médecins leurs services), elle est rapidement saturée<sup>16</sup>. En 1882, la seule Hospitalité de Nuit, qui commence parallèlement à ouvrir de plus vastes structures, recueille 32 406 hébergés, soit 104 672 nuits<sup>17</sup>. De son côté, la Société philanthropique, vieille œuvre fondée en 1780, ouvre des refuges pour femmes (20 mai 1879 pour le premier, puis 1882 et 1883) ainsi, en 1879 et 1880, que deux asiles pour hommes, toujours dans des arrondissements ouvriers. Reprenant le modèle de l'Hospitalité de Nuit, elle propose toutefois des règlements un peu moins disciplinaires<sup>18</sup>. Ces ouvertures, qui permettent désormais de couvrir les V<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup>, XV<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> arrondissements<sup>19</sup>, restent soutenues par la presse.

Ce n'est qu'en février 1886, soit huit ans après la première implantation parisienne, que la municipalité ouvre à son tour une structure, exclusivement pour hommes, au 31 rue de la Bûcherie ; mais de 65 places seulement, elle se révèle vite insuffisante ; en outre, le percement de la rue Monge conduit rapidement à la fermer. D'où, en novembre 1887, le vote en conseil municipal de la construction d'une plus grande structure, de 200 places, cette fois rue du Château-des-Rentiers (XIII<sup>e</sup>

---

<sup>14</sup> C'est ce qu'affirme l'œuvre sur son site, et que ne dément pas la chronologie européenne évoquée par Lucia Katz dans sa thèse (*Sans-abri : l'émergence des asiles de nuit à Paris (1878-1910)*, thèse de doctorat d'histoire, Université Paris I, 2014).

<sup>15</sup> Rue Marengo, non loin de la Canebière.

<sup>16</sup> Minoustchin Maud, *Histoire des refuges de nuit pour sans-abri à Paris sous la III<sup>e</sup> République (1871-1914)*, mémoire de maîtrise sous la direction d'Olivier Faron, Université Lyon 2, 2003 et Katz Lucia, *Sans-abri : l'émergence des asiles de nuit à Paris (1878-1910)*, thèse citée.

<sup>17</sup> Minoustchin Maud, *Histoire des refuges de nuit pour sans-abri à Paris sous la III<sup>e</sup> République (1871-1914)*, mémoire cité.

<sup>18</sup> Katz Lucia, *Sans-abri : l'émergence des asiles de nuit à Paris (1878-1910)*, thèse citée.

<sup>19</sup> Pour l'Hospitalité de Nuit, dans le XV<sup>e</sup> arrondissement (boulevard de Vaugirard), le XVII<sup>e</sup> (rue de Tocqueville), le XVIII<sup>e</sup> (rue Laghouat, dans le quartier de la Goutte d'Or) et le XX<sup>e</sup> (boulevard de Charonne) ; pour la Société philanthropique, dans le V<sup>e</sup> (rue St-Jacques), le XIV<sup>e</sup> (avenue du Maine puis également passage Raimbaut), le XVIII<sup>e</sup> (rue Labat) et le XIX<sup>e</sup> (rue de Crimée).

arrondissement) et baptisée en 1893 « Nicolas-Flamel<sup>20</sup> ». Puis la ville fait ouvrir, cette fois pour les femmes, les asiles « George-Sand » dans le XIX<sup>e</sup> arrondissement, rue Stendhal, ainsi en 1893 que le refuge-ouvroir Pauline-Roland, de 300 places rue Fessart (XIX<sup>e</sup> arrondissement) et dont l'asile rue Stendhal devient rapidement l'antichambre. Pour les hommes, l'asile Nicolas-Flamel est complété par celui du 107 quai de Valmy (XI<sup>e</sup> arrondissement), dont il est question dans les textes ci-dessous.

Ce décalage de temporalité entre initiative privée et publique, très révélatrice d'un XIX<sup>e</sup> siècle dominé par les œuvres tandis que les pouvoirs publics restent empreints de libéralisme (*i.e.*, notamment, une volonté de ne pas intervenir dans l'assistance), puise aussi, côté municipalités, à la crainte de porter secours à des populations potentiellement perçues comme dangereuses et séditeuses (le spectre de la Commune n'est pas loin) ainsi qu'aux « parasites » de la société (terme très présent dans les archives de l'époque, à Paris comme à Lyon) et, pire encore, d'en attirer de nouveaux ; enfin, il renvoie à la lenteur de la prise de conscience de la gravité des difficultés économiques<sup>21</sup>.

Cette même chronologie privé/public se retrouve, décalée de quelques années, à Lyon<sup>22</sup>, Rouen<sup>23</sup> puis Bordeaux<sup>24</sup>, où le modèle marseillais, entre-temps adoubé par Paris, fait des émules. À Lyon, la première structure privée, appelée comme à Marseille et Paris « Œuvre de l'Hospitalité de Nuit », est créée en avril 1880, réservée aux hommes ; durant toute la décennie, elle restera la seule œuvre d'hébergement. Mais située à un bout de la ville et considérée comme très (trop) catholique<sup>25</sup>, elle finit par être complétée (ou plutôt, concurrencée) par une structure municipale positionnée à un emplacement plus névralgique, à proximité de la gare de Perrache. Le projet est adopté en juillet 1887 et l'asile municipal ouvre ses portes fin 1889, sur le modèle parisien mais mixte et plus petit – il ne comprend à l'origine que 86 lits, dont 68 pour hommes, 18 pour femmes et 2 pour enfants ainsi que 7 berceaux, contre 200 à 240 lits quai de Valmy. L'année suivante, en 1890, l'Hospitalité de Nuit lyonnaise ouvre à son tour un asile pour femmes et enfants de passage.

La temporalité est, enfin, similaire à Rouen : décision en décembre 1881, par l'abbé Bazire, de créer une Œuvre hospitalière de Nuit prenant pour modèles Marseille et Paris ; ouverture un an plus tard, avec une vingtaine de lits dans une ancienne chapelle. Elle accueille en particulier les voyageurs en quête de travail (la majorité des hébergés sont des étrangers de passage) et les miséreux qui dorment alors sur les quais et boulevards. Si elle n'est pas prosélyte, dès 1883 cependant, suite à la visite du cardinal qui souhaite y développer l'évangélisation, la dimension confessionnelle s'affirme. En 1885, l'œuvre déménage dans des locaux plus vastes et dotés d'une chapelle ; on dit désormais la messe chaque matin (facultative, mais très fréquentée) ainsi qu'une prière matin et soir. Elle s'adjoint elle aussi une œuvre similaire réservée aux femmes, confiée aux Filles de Saint François d'Assise. Comme à Paris et Lyon, la municipalité réplique en ouvrant à son tour, dès le 1<sup>er</sup> janvier 1884, un « refuge de nuit », situé à côté du dispensaire municipal avec lequel il se veut synergique.

---

<sup>20</sup> Célèbre alchimiste, Nicolas Flamel avait été, au XIV<sup>e</sup> siècle, l'un des tout premiers à créer des maisons d'hospitalité pour héberger gratuitement les pauvres.

<sup>21</sup> Minoustchin Maud, *Histoire des refuges de nuit pour sans-abri à Paris sous la III<sup>e</sup> République (1871-1914)*, mémoire cité.

<sup>22</sup> Pour tout ce qui concerne Lyon, voir Brodriez-Dolino Axelle, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris, CNRS Éditions, 2013.

<sup>23</sup> Pour tout ce qui concerne Rouen, voir Marec Yannick, *Bienfaisance communale et protection sociale à Rouen (1796-1927)*, Paris, La Documentation française / Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale, Paris, 2002, 2 tomes.

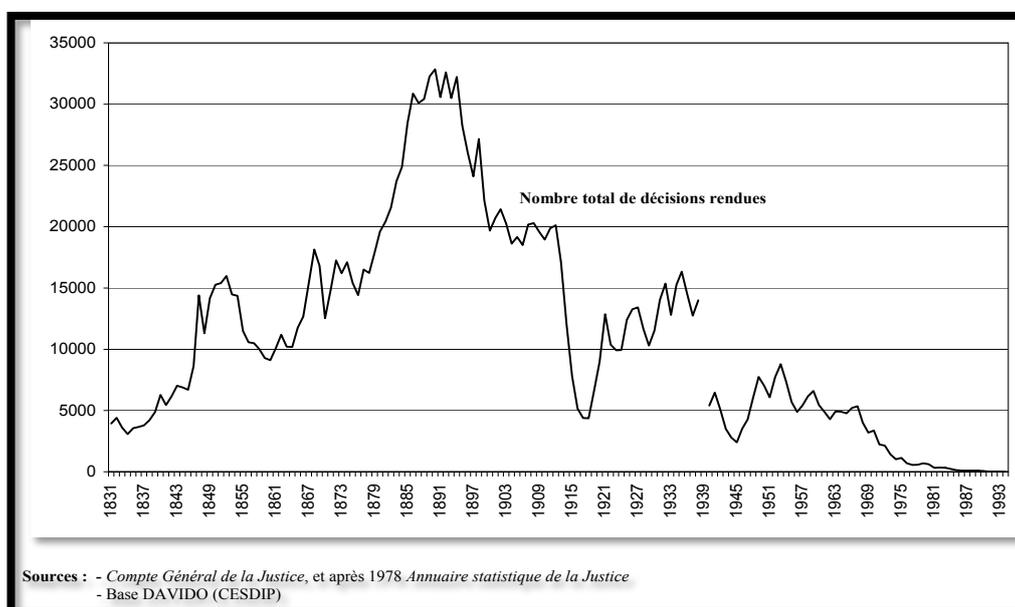
<sup>24</sup> Roussy Damien, *La politique d'assistance publique de la ville de Bordeaux sous la III<sup>e</sup> République*, thèse de doctorat en droit, Université Bordeaux IV, 2005, 2 tomes.

<sup>25</sup> Archives municipales de Lyon, 742 WP 037. Réaction de la municipalité à la demande de reconnaissance d'utilité publique : le conseil municipal du 25 février 1888 rend un avis défavorable, « regrettant profondément l'esprit et la pensée qui ont présidé à la confection du règlement intérieur (art. 9), qui dénote une idée de parti ». Dans la plupart des Hospitalités de nuit, la prière collective est de mise.

## Pourquoi se soucier des « sans-gîte » ?

Mais pourquoi créer ce type de structures, et pourquoi dans ces années ? La période voit en fait la conjonction de cinq grands facteurs, articulants moyenne et courtes durées.

D'abord, l'étiollement progressif du paradigme répressif qui dominait depuis le milieu du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. On peine à imaginer la cruauté des édits médiévaux et modernes envers les « mendiants et vagabonds », passibles de fer rouge, d'essorillement et de fouet ; d'enfermement dans les hôpitaux généraux puis dépôts de mendicité, créés sous l'Ancien Régime – et réactivés sous l'Empire, puis la Monarchie de Juillet, puis le Second Empire mais toujours sans grand succès<sup>27</sup> – voire de bannissement, de galères et de pendaison. L'interdiction du vagabondage et de la mendicité a été confortée sous la Révolution puis l'Empire, avec en particulier le décret du 5 juillet 1808 et le Code pénal napoléonien (1810). Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, ces délits étaient passibles, dans environ 60 % des cas, d'un mois à un an de prison. À la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, deux tiers des détenus dans les prisons départementales étaient ainsi des « chemineaux » – terme qui se diffuse à partir de 1853 pour désigner ceux qui « cheminent » sur les routes<sup>28</sup>. La répression atteint alors son acmé, notamment du fait d'affaires criminelles très médiatisées :



Nombre de décisions rendues pour délit de vagabondage et de mendicité, 1831-1993.

<sup>26</sup> Voir en particulier l'indémodable ouvrage de Geremek Bronislaw, *La potence ou la pitié. L'Europe et les pauvres du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Gallimard, 1978. Pour un travail de synthèse trans-période, voir Gueslin André, *D'ailleurs et de nulle part. Mendiants vagabonds, clochards, SDF en France depuis le Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2013. Pour une recension exhaustive de la bibliographie en histoire sur le sujet, voir Kitts Antony, « Mendicité, vagabondage et contrôle social du Moyen Âge au XIX<sup>e</sup> siècle : état des recherches », *Revue d'histoire de la protection sociale*, n° 1, 2008, p. 37-56. Cet article pourra enfin être complété, pour la sociologie et l'anthropologie du sans-abrisme qui abordent parfois la dimension historique, par l'ouvrage de Choppin Katia et Gardella Édouard (dir.), *Les sciences sociales et le sans-abrisme. Recension bibliographique de langue française, 1987-2012*, Saint-Etienne, Publications de l'université de Saint-Etienne, 2013.

<sup>27</sup> Décret du 5 juillet 1808 ordonnant la création d'un dépôt par département. En 1814 toutefois, seuls 37 dépôts fonctionnent, dont le nombre va ensuite largement décliner : 18 en 1818, 6 en 1830, 4 en 1838. La Monarchie de Juillet et le Second Empire tenteront de les réanimer, mais sans grand succès : moins de 40 fonctionnent à la fin des années 1870, et on compte alors dans chaque dépôt moins d'une centaine de reclus. On comptera encore, en 1886, 31 dépôts (qui couvrent 40 départements) et 22 en 1904 (Gueslin André, *D'ailleurs et de nulle part...*, *op. cit.*).

<sup>28</sup> Gueslin André, *D'ailleurs et de nulle part...*, *op. cit.*

Source : Damon Julien, « La prise en charge des vagabonds, des mendiants et des clochards : une histoire en mouvement », *Revue de droit sanitaire et social*, vol. 43, n° 6, 2007, p. 933-951.

Pourtant, les contemporains savaient combien les dépôts de mendicité, en déclin numérique, étaient remplis de reclus volontaires (malades, aliénés, vieillards...) qui n'avaient d'autres gîtes de survie. Ainsi,

*dans les deux établissements (dépôts de mendicité de Saint-Denis et Villers-Cotterêts), la Préfecture de police fait placer, à titre d'hospitalité, des malheureux qui sans elle n'auraient point d'asile et vagueraient dans les rues comme des chiens errants [...]. La Préfecture de police, à la fois compatissante et prévoyante, voulant éviter que les gens ne meurent de faim ou ne soient entraînés par la misère à de nouveaux méfaits, les envoie dans ses dépôts, où du moins ils trouvent le pain quotidien, une petite rémunération de leur travail, le couvert, le coucher, l'infirmerie et la sépulture<sup>29</sup>.*

La III<sup>e</sup> République entame, dès ses débuts, une réflexion de fond sur ces dépôts pour mieux trier les hébergés – entre fonction d'hospitalisation des « bons pauvres » et de correctionnalisation des « mauvais ». En janvier 1889, le Conseil supérieur d'assistance publique vote leur suppression et leur remplacement par des maisons de travail et des asiles départementaux d'incurables, mais la mesure restera largement lettre morte. Quasi unanimement réprouvés, ils finiront par tomber en désuétude et nombre d'entre eux se transformeront, à la veille de la Grande Guerre, en maisons de retraite<sup>30</sup>.

Car la III<sup>e</sup> République s'attèle parallèlement, sur fond théorique de solidarisme naissant<sup>31</sup>, à forger un système cohérent de protection sociale. C'est le second facteur. En 1886 est créée la Direction de l'assistance publique, puis deux ans plus tard le Conseil supérieur de l'assistance publique qui pose, dans sa séance inaugurale, la nécessité d'« étudier les moyens de venir en aide aux indigents qui ne peuvent pas travailler, qu'ils soient arrêtés dans leur activité temporairement par la maladie, ou bien définitivement par la vieillesse ou les infirmités<sup>32</sup> ». Il donne lieu à plusieurs lois qui dessinent le nouveau paysage de l'assistance. Le 15 juillet 1893 d'abord, par la création de l'assistance médicale gratuite aux indigents privés de ressources, « fai[san]t de l'assistance un service public<sup>33</sup> ». S'ajoute douze ans plus tard une autre assistance obligatoire, destinée cette fois aux indigents incurables (« vieillards, infirmes et incurables »), donc relevant de l'hospice, votée le 14 juillet 1905<sup>34</sup>. Entre-temps, le 27 juin 1904, une loi portait sur les enfants assistés. En 1913 enfin, deux autres venaient parachever l'édifice : le 17 juin sur les femmes en couches et le 14 juillet sur les familles nombreuses.

Clairement donc, l'heure devient moins à la répression qu'à l'aide aux personnes dans le besoin. Et contrairement au terrain scolaire, où les congrégations sont rejetées du dispositif public, sur le terrain assistantiel, les œuvres sont largement intégrées<sup>35</sup>, forgeant en France un double système de *mixed*

---

<sup>29</sup> Du Camp Maxime, *Paris, ses organes, ses fonctions et sa vie dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Hachette et Cie, 1875 (5<sup>e</sup> édition), p. 61, cité par Katz Lucia, *Sans-abri : l'émergence des asiles de nuit à Paris (1878-1910)*, thèse citée, p. 35-36.

<sup>30</sup> Veysset Nicolas, « La fin des dépôts de mendicité au début de la III<sup>e</sup> République », dans Gueslin André et Kalifa Dominique (dir.), *Les exclus en Europe (1830-1930)*, Paris, L'Atelier, 1999, p. 112-123.

<sup>31</sup> Marie-Claude Blais, *La solidarité. Histoire d'une idée*, Paris, Gallimard, 2007.

<sup>32</sup> Henri Monod, séance d'ouverture du Conseil supérieur de l'Assistance publique, discours du 13 juin 1888, cité par Renard Didier, « Une vieillesse républicaine ? L'État et la protection sociale de la vieillesse, de l'assistance aux assurances sociales (1880-1914) », *Sociétés contemporaines*, n° 10, juin 1992, p. 9-22, citation p. 12.

<sup>33</sup> Circulaire du ministère de l'Intérieur, direction de l'Assistance et de l'Hygiène publique, aux préfets de France pour l'application de la loi du 15 juillet 1893, datée du 18 mai 1894.

<sup>34</sup> Voir notamment Brodier-Dolino Axelle, *Combattre la pauvreté. Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours*, Paris, CNRS Éditions, 2013 et Hordern Francis, « Le droit des indigents aux secours. Naissance de l'assistance publique, 1880-1914 », in *Démocratie et pauvreté. Du quatrième ordre au quart-monde*, Paris, Éditions Quart-monde/Albin Michel, 1991, p. 535-549.

<sup>35</sup> Nous nous permettons de renvoyer à Brodier-Dolino Axelle, « La sécularisation des valeurs de l'action sociale depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : du principe de charité au principe de solidarité », *Informations sociales* (revue de la CNAF), n° 196-197, 2018, p. 28-36.

*economy of welfare*<sup>36</sup> : à complémentarité horizontale, entre public et privé ; à complémentarité verticale, entre État, départements et municipalités. Les œuvres l'acceptent d'autant mieux que ce système leur permet de ne pas disparaître (voire même, d'obtenir des subventions) ; et qu'il répond, aussi, aux encouragements de l'Église, depuis l'encyclique *Rerum novarum* (1891), à conforter son rôle social voire à se rapprocher sur le terrain des républicains modérés.

Compassion des œuvres et changement de paradigme de l'État, donc, mais aussi – c'est le troisième facteur – prise de conscience, par nombre de médecins et juristes, de l'inanité des réponses coercitives face à des individus qui ne sont en rien des criminels ou des délinquants dans l'âme. Dès les débuts de la III<sup>e</sup> République, des tribunaux considèrent ainsi qu'en l'absence de dépôt de mendicité (on l'a vu, très peu nombreux sur le territoire), un mendiant ne peut être condamné puisque la société ne lui fournit d'autre choix que de mendier. Le 20 janvier 1899, le jeune Lucien Florian, arrêté plusieurs fois pour vagabondage et mendicité, est acquitté par le juge Magnaud, ami de Léon Bourgeois et félicité tant par la Ligue des droits de l'Homme que par le journal *L'Aurore*<sup>37</sup>. En 1906, la Cour de cassation estime que les trois conditions du vagabondage (absence de domicile certain, absence de moyens de subsistance et absence de profession habituelle) doivent être réunies pour qu'une condamnation légale puisse s'appliquer. Tandis qu'en 1909, le tribunal de Provins considère que la demande accidentelle d'un morceau de pain par une personne qui a faim n'est pas délictuelle<sup>38</sup>. Ainsi, « peu à peu, avec lenteur, le sentiment de compassion se diffuse »<sup>39</sup>. Pourtant, si entre décembre 1893 et juillet 1908 pas moins de onze propositions de réforme de la pénalisation du vagabondage et de la mendicité sont débattues au Parlement, les oppositions restent vives entre tenants de l'abrogation et de l'atténuation de la répression, et aucune n'aboutit<sup>40</sup>. Le délit de mendicité et de vagabondage ne sera donc officiellement abrogé en France qu'avec le nouveau Code pénal refondu sous l'égide de Robert Badinter, en... 1992-1994<sup>41</sup>.

Le quatrième facteur est le développement concomitant, lui aussi favorisé par la protection sociale montante, de l'hygiénisme, dans un contexte tout à la fois d'entassement urbain très pathogène, de découvertes pastoriennes et de lutte contre les épidémies. Alors que des flots humains, venus des campagnes alentours aussi bien que des départements plus lointains et des pays limitrophes, viennent grossir la population des grandes villes, leur seul recours en logement reste les garnis et chambrées<sup>42</sup>, faits de bouts de paille et de vieux matelas où, selon l'expression d'alors, « pullule la vermine ». Les frères Bonneff parlent quant à eux de « garni infâme, aux draps louches, aux murs humides, aux fenêtres ouvertes sur des puits en forme de cours ».

La création d'asiles de nuit salubres est donc une double solution : au logement des travailleurs de passage et aux problèmes d'hygiène. Les résultats de l'asile marseillais, jugés très satisfaisants, ont à cet égard été un argument de poids pour leur diffusion. On lira dans les textes qui suivent nombre d'allusion à ce souci de l'hygiène, qui se manifeste partout par l'étuvation des vêtements à l'entrée (faire bouillir à 120° pour tuer les poux), la désinfection des lits, l'aération des pièces, l'existence de douches voire de bains (qui, chez les femmes, permettent aussi de repérer des signes de grossesse et/ou de syphilis). S'ajoute, plus largement, la lutte contre l'alcoolisme, l'un des trois grands « fléaux sociaux » de ces années avec la tuberculose et la syphilis, à cheval entre souci d'hygiène/santé et de moralisation/contrôle social. La plupart des règlements stipulent donc, à l'instar de celui de Marseille

---

<sup>36</sup> Brodiez-Dolino Axelle, « Entre social et sanitaire : les politiques de lutte contre la pauvreté-précarité en France au XX<sup>e</sup> siècle », *Le Mouvement social*, n° 242, janvier-mars 2013, p. 9-29.

<sup>37</sup> Gaboriau Patrick, *SDF à la Belle Époque*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998

<sup>38</sup> *Ibid.*

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>40</sup> Rullac Stéphane, *Le péril SDF. Assister et punir*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>41</sup> La loi votant la dépenalisation du vagabondage et de la mendicité est votée le 22 juillet 1992 et inscrite dans le nouveau Code pénal en vigueur depuis le 01 mars 1994.

<sup>42</sup> Sur le développement des garnis à Paris, voir Faure Alain et Levy-Vroelant Claire, *Une chambre en ville. Hôtels meublés et garnis à Paris, 1860-1990*, Paris, Créaphis, 2007. On ne dispose malheureusement d'aucune étude comparable sur d'autres villes françaises.

largement repris par les autres, que l'admission se fait « à condition que [les personnes] observent les mesures prescrites par le présent règlement, notamment celles de moralité, d'ordre et d'hygiène ».

Dernier facteur enfin, plus conjoncturel : la « Grande dépression » des années 1873-1896, qui puise à une coalition de causes diverses. Elle accélère notamment l'explosion urbaine (31 % de la population française en 1872 et 41 % en 1901), en partie due aux difficultés du monde rural (crise du phylloxera, déclin de l'industrie rurale...); d'où une nouvelle vague de migrations de survie des campagnes vers les villes. La nouvelle industrie urbaine reste cependant trop peu développée pour absorber cette demande de travail, tandis que l'industrie traditionnelle entre en crise(s) (en particulier dans les secteurs du cuir, du bois et du bâtiment). C'est donc aussi la « naissance du chômeur<sup>43</sup> », terme qui apparaît pour la première fois en 1896 dans les recensements – et rejoue largement, en distinguant chômeurs « involontaires » et « volontaires », la traditionnelle (mais largement inopérante) distinction entre « bons » et « mauvais pauvres ». On verra en effet, dans nos textes, combien on peine, même en les cherchant bien, à trouver les seconds.

### Qui sont les hébergés ?

Si la plupart des journalistes qui viennent observer, voire s'immerger dans les asiles, s'attendent en effet à de sombres bas-fonds, ils n'y voient que « de pauvres malheureux » et sont bien plutôt « marqués par "l'air d'honnêteté, de résignation, de douceur" des hébergés<sup>44</sup> ». Car :

*aussi fragiles que soient les données fournies tant par la statistique que par la propagande, il apparaît que le cortège des malheureux accueillis dans les asiles de nuit est avant tout issu de la classe ouvrière. Ces individus partagent des conditions de vie similaires à celles de l'ensemble de la population laborieuse [...]. L'étude des admissibles éclaire l'impossible distinction entre vagabonds d'occasion et vagabonds de profession<sup>45</sup>.*

Comme la misère d'alors (et d'aujourd'hui encore), la sociologie des hébergés est fondamentalement plurielle. Souvent lieux de passage, et de transition, entre l'arrivée de la campagne (départements proches, Massif central...) ou de l'étranger (nombreux Suisses, Italiens, Allemands, Belges et Espagnols) et l'accès à un emploi urbain, les asiles accueillent avant tout des hommes qui occupent les métiers les plus pénibles, et les plus mal rémunérés, de l'industrie<sup>46</sup>. Une fois leur pécule constitué, beaucoup chercheront à rentrer chez eux. À Lyon, l'asile municipal accueille constamment, des années 1890 aux années 1910, 10 à 14 % d'étrangers – proportion qui augmentera en revanche dans l'entre-deux-guerres<sup>47</sup>.

On connaît, par *La charité privée à Paris* de Maxime du Camp (1885), le profil des personnes qui fréquentent ces asiles de nuit à leurs débuts : principalement des ouvriers, mais aussi des employés, des commis de magasin, des domestiques... On trouve même des professions libérales, des clercs de notaires ou encore des artistes. Quinze ans plus tard, le Congrès international d'assistance publique et de bienfaisance privée dresse à son tour un bilan des professions représentées, cette fois dans les Hospitalités de Nuit en France : 55 % d'ouvriers des villes, 8 % de journaliers, 6 % d'ouvriers du sol, 5 % de domestiques, 4 % d'employés, 2 % de professions libérales<sup>48</sup>. Évolution pour partie contradictoire avec les constats de Patrick Gaboriau, qui note inversement chez les personnes mendiennes et vagabondes, vers la fin des années 1890, une forte augmentation des journaliers (21 % en 1886 et 37 % en 1898), au détriment des ouvriers de fabrique et des ouvriers agricoles.

On sait, encore, que l'asile municipal parisien Nicolas-Flamel, étudié par Maud Minoustchin, accueillait principalement des ouvriers et journaliers de l'industrie et du bâtiment, issus des départements du Nord, de la Seine-Maritime, des Côtes-du-Nord, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et de la Seine-et-Oise (soit une large moitié nord de la France). Nombre de journaliers, jusqu'alors employés

---

<sup>43</sup> Topalov Christian, *Naissance du chômeur 1880-1910*, Paris, Albin Michel, 1994.

<sup>44</sup> *Le Clairon* du 05 mai 1881, cité par Katz Lucia, thèse citée, p. 236.

<sup>45</sup> Katz Lucia, thèse citée, p. 263.

<sup>46</sup> Minoustchin Maud, mémoire cité.

<sup>47</sup> Brodriez-Dolino Axelle, *Combattre la pauvreté...*, op. cit.

<sup>48</sup> Cité dans Minoustchin Maud, mémoire cité.

dans des travaux agricoles, devenaient alors manutentionnaires dans les grandes villes (et, à Paris, travaillent aux Halles).

Lucia Katz, dressant un bilan de 1895 à l'Hospitalité de Nuit parisienne, rapporte quant à elle 10 % d'étrangers, trois quarts de provinciaux et 20 % de Parisiens et banlieusards. En 1889, cette même œuvre compte, sur 90 471 pensionnaires, 19 357 journaliers (21 %), 4 370 garçons de café/de cuisine/de marchands de vin (5 %), 3 008 terrassiers (3 %) et un peu moins encore (par ordre décroissant) de menuisiers et charrons, colporteurs, employés de commerce, maçons, ajusteurs et mécaniciens, peintres en bâtiment, cordonniers, serruriers, charretiers, boulangers, cultivateurs, forgerons, compositeurs typographes, jardiniers, domestiques, cuisiniers et bouchers.

À Lyon, les déclarations de profession des hébergés montrent une forte présence des ouvriers du bâtiment jusqu'en 1907 (plus d'un quart des entrées) suivie d'un décrochage (un cinquième), tandis que la proportion de manœuvres et cultivateurs tend inversement à augmenter (28 % en 1893, 40 % en 1913) et que les domestiques, petits emplois et petits commerces représentent sur la période 5 à 10 % des hébergés<sup>49</sup>. Comme à Rouen<sup>50</sup>, l'asile accueille donc majoritairement des ouvriers prolétaires du bâtiment ou des nouvelles grandes usines urbaines, mais aussi des petits métiers de l'agriculture se recentrant sur la grande ville, et des employés précaires. Spécificité lyonnaise, il sert aussi de refuge aux artisans du tissu, qui se maintiennent jusqu'en 1907 autour des 10 % puis disparaissent.

Il faut toutefois avoir à l'esprit que les arrivants déclarent, après tout, ce qu'ils veulent : ils peuvent affabuler ou mentionner une profession antérieure, ou souhaitée, qui n'est donc pas nécessairement la dernière occupée ni celle qui aura été la plus longue dans leur vie. Mais globalement, tous ces chiffres – nationaux et locaux, de Paris, Lyon ou Rouen – dessinent des tendances très convergentes.

Les femmes, quant à elles, sont en 1889 journalières (540), domestiques (395), couturières modistes (199) ou encore cuisinières (108)<sup>51</sup> (données de l'Hospitalité de Nuit parisienne) – de même que chez Gaboriau, qui note 40 % de journalières, ensuite suivies des ouvrières de fabrique puis des couturières, confectionneuses et lingères. Femmes qui sont donc aussi drastiquement moins nombreuses que les hommes : en 1885, l'Hospitalité de Nuit recueillait 22 311 hommes pour 43 femmes (soit 0,2 %) ; et onze ans plus tard, respectivement 80 496 et 4 017 (soit 5 %). Ces profils sont relativement convergents avec ceux proposés par Gaboriau pour le « SDF à la Belle époque », mais non dans leurs proportions puisque Gaboriau trouve, dans les registres parisiens de police des personnes arrêtées pour vagabondage et/ou mendicité, 83 % d'hommes pour 17 % de femmes<sup>52</sup>. Cette distorsion s'explique de plusieurs manières : les femmes ont tout à la fois moins de places en asiles de nuit et peuvent parfois y rester plus longtemps (ce qui diminue le *turn-over*, donc les bilans) ; existent surtout pour elles d'autres formes d'hébergement (notamment les asiles maternels, pour femmes avec enfants, mais aussi, on va le voir, plusieurs « hôtels pour dames seules »), ainsi que d'aides alimentaires, comme le montrent d'autres textes des frères Bonneff<sup>53</sup> ; enfin, avant 40 ans, elles ont souvent recours à la prostitution, ce qui leur permet (voire impose) de payer un (mauvais) logement.

On lira enfin avec attention, dans l'un des trois textes, un enjeu du sans-abrisme qu'on ne parvient que très rarement à saisir dans les archives, faute de connaître l'âge des hébergés, mais qui est alors un vaste problème social : celui des travailleurs âgés qui, trop usés, fragiles et peu productifs, ne trouvent plus à s'embaucher et n'ont pas encore atteint l'âge des pensions pour « vieillards ».

*Certains sont des ouvriers en chômage momentané, des passagers : ceux-là n'ont pas besoin de nous. Mais les autres, mais les "vieux" surtout qui ne trouvent plus l'embauche parce qu'ils ont des cheveux gris ! Nous leur remettons les vêtements que des personnes charitables nous envoient et nous leur procurons du travail, des corvées, des places de manœuvres, d'hommes de peine.*

---

<sup>49</sup> Brodriez-Dolino Axelle, *Combattre la pauvreté...*, *op. cit.*

<sup>50</sup> Marec Yannick, *op. cit.*

<sup>51</sup> Katz Lucia, thèse citée.

<sup>52</sup> Gaboriau Patrick, *op. cit.*

<sup>53</sup> Voir par exemple « Pour les mamans qui ont faim. Une belle œuvre d'assistance immédiate. Comment fonctionnent les cantines maternelles », *L'Humanité*, 07 juillet 1913.

## Asile de nuit et mises au travail

On laissera le lecteur découvrir par lui-même le fonctionnement détaillé de ces asiles et hôtelleries populaires, limpiquement relaté par les frères Bonneff, pour ne souligner que quelques points transversaux.

D'abord, ce fonctionnement est très similaire d'un asile à l'autre – d'un lieu à l'autre au sein d'une même œuvre, mais aussi d'une association à l'autre et d'une ville à l'autre. L'asile n'est pas ouvert en journée, pour une double raison : pousser les hommes dehors, pour chercher du travail ; et permettre, durant ce temps, le nettoyage intérieur. Ce qui induit un fonctionnement (qui a perduré en France jusqu'aux années 1990 voire 2000) où les hommes sont chassés chaque matin (souvent à l'aube, ce qui ne se justifie que pour la première raison et aucunement pour la seconde) pour devoir, chaque après-midi, patienter dehors dans d'interminables files d'attente : « ils sont cinquante à quatre heures, trois cents à cinq heures » (rappelons qu'on est alors en plein mois de février, avec à cette époque des hivers extrêmement rigoureux). Queues immenses (ici, de « plus de 100 mètres ») alors même, apprendra-t-on, que « pour être certain de passer la nuit à l'asile, il faut se faire inscrire dès six heures du matin. Les hommes qui font la queue le soir espèrent remplacer les inscrits qui ne viennent pas occuper leur place retenue ».

Levés très tôt (à 5 ou 6 heures à Paris, mais avec plus de clémence à Lyon où la mairie autorise, à partir de 1893, la possibilité de rester jusqu'à 8 h du matin en hiver<sup>54</sup>), les hommes se couchent aussi tôt. Beaucoup, éreintés par leur journée, ne demandent que ça ; mais ce règlement vise aussi à les empêcher de traîner tard dans les rues ou au bistrot.

Le système repose également (et reposera jusqu'aux années 1980-1990<sup>55</sup>) sur le *turn-over* des hébergés, pour trois raisons. D'abord car l'asile, dans sa fonction première, n'est qu'un refuge temporaire pour nouveaux arrivants en ville, imposant de chercher ailleurs une solution de repli (dans un hôtel, un garni, un meublé, chez une connaissance... avant de trouver ensuite un logis stable et convenable). Ensuite, pour éviter que les « parasites » ne « s'incrument » (on lit ces termes dans les archives). Enfin, pour donner leur chance à davantage d'individus – ce qui, on l'a vu, ne suffit pourtant nullement numériquement. Concrètement, les asiles appliquent donc le système médiéval des « trois nuits » (quatre si le dernier jour est un dimanche ou un jour férié) : un hébergé ne peut être inscrit que trois nuits consécutives, ensuite espacées d'un temps réglementaire relativement long – généralement, deux ou trois mois. Dit autrement, l'individu, déjà contraint la journée de vaquer à sa survie quotidienne, n'a aucunement le temps, en trois pauvres nuits, de se poser et trouver un travail autre que de survie. Ce n'est d'ailleurs pas le but : aucune formation n'est jamais proposée. La mobilité sociale et la sortie de la pauvreté (de même que le travail social, à peine balbutiant<sup>56</sup>) ne sont pas (encore) des objectifs.

Il ne s'agit donc pas de sortir de la pauvreté, mais bien de mettre au travail. Ce qui permet au passage de faire le « tri » entre prétendus « bons » et « mauvais pauvres », chômeurs « involontaires » et « volontaires » – *i.e.*, entre ceux qui acceptent le travail et ceux qui le refusent. Dans un premier temps, les asiles de nuit ont ainsi mis à disposition des hébergés des « bons de travail » pour les chantiers municipaux (nettoyage des abattoirs de la Villette, balayage des rues...)<sup>57</sup>, héritage

---

<sup>54</sup> Brodriez-Dolino Axelle, *Combattre la pauvreté...*, *op. cit.*

<sup>55</sup> Voir la belle thèse de Gardella Édouard, *L'urgence sociale comme chronopolitique. Temporalités et justice sociale de l'assistance aux personnes sans-abri en France depuis les années 1980*, thèse de doctorat en sociologie, ENS de Cachan, 2014. Nous nous permettons également de renvoyer à Brodriez-Dolino Axelle, *Des sans-logis aux sans domicile. Le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri à Lyon depuis 1950*, Saint-Etienne, Presses de l'Université de Saint-Etienne, 2020.

<sup>56</sup> Pascal Henri, *Histoire du travail social en France de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Rennes, Presses de l'ENESP, 2014.

<sup>57</sup> Katz Lucia, thèse citée.

métamorphosé des ateliers nationaux, municipaux et charitables<sup>58</sup>. Mais la non-punctualité des ouvriers, le fort *turn-over* (un bon n'était valable que six jours), le trafic et la revente de ces bons, enfin la peur que constituait, pour les ouvriers parisiens de souche, cette concurrence perçue comme déloyale, ont conduit le ministère de l'Intérieur à mettre un terme à l'expérience et à plutôt préconiser, dans sa circulaire du 8 novembre 1894, le développement d'établissements d'assistance par le travail<sup>59</sup>. Lesquels avaient été mis en place par les asiles de nuit dès leurs débuts, ouverts aux hébergés qui l'acceptent – et peuvent, dès lors, rester plus de trois nuits, parfois même plusieurs mois.

Dès le début des années 1880, l'Hospitalité de Nuit à Paris a en effet proposé des placements dans les chantiers ferroviaires (924 en 1882) ou chez des patrons (4 264 en 1882), mais aussi sollicité les grands magasins, les grands industriels et les administrations parisiennes<sup>60</sup>. Au mur, un tableau, actualisé chaque jour, indiquait les offres de travail disponibles<sup>61</sup>. Dès ses débuts, la Société philanthropique a elle aussi adjoint à ses maisons des ateliers de travail, avec une durée possible de séjour de trois mois et des liens avec les « fourneaux économiques » et/ou l'accès à des bons alimentaires. L'asile municipal Nicolas-Flamel proposait quant à lui d'abord la fabrication de lingots, puis également un atelier de menuiserie, puis aussi des ateliers de terrassement, de jardinage, de tailleur (confection de vêtements pour les hébergés), de cordonnerie et de serrurerie. À Lyon, « l'Hospitalité par le travail », située dans la même rue que l'asile de nuit, procurait quant à elle durant une semaine logement et nourriture aux ouvriers sans travail, le temps de retrouver un emploi – l'occupation consistant à fabriquer chaque jour cinquante petits fagots de bois d'allumage, de 12 h à 18 h, tandis que le matin était consacré à la recherche de travail<sup>62</sup>. L'asile pour femmes et enfants a lui aussi été assorti d'une assistance par le travail.

Outre leur fonction première de moralisation par le travail et de « tri » des hébergés, ces ateliers avaient une fonction économique puisqu'ils permettaient de couvrir les coûts de la structure et de fournir un petit pécule<sup>63</sup>. Mais cette main-d'œuvre fragile, corvéable, constamment à la lisière de la survie, faisait aussi l'objet d'exploitation par des entreprises peu scrupuleuses, comme le dévoile l'un de nos textes :

*Il y a des gens à qui vient cette pensée que des hommes sans pain et sans-abri se contenteront de dix sous pour une besogne qui en vaut vingt et ils spéculent sur cette misère-là. On refuse à ces rapaces les hommes qu'ils demandent. Les sociétés de publicité nous en demandent beaucoup ; elles leur donnent 25 sous par jour pour devenir homme-sandwich. Comment peut-on vivre avec 25 sous ! J'ai dit au représentant de l'une d'elles qui payait 20 sous : "Vous n'en aurez plus à ce prix-là". Il m'a promis 1,50 Fr.*

### Les débuts du « modèle en escalier » ?

Cette complémentarité entre asiles de nuit et mise au travail (voire création d'œuvres dédiées, diurnes, d'accès au travail) se double d'une autre : entre asiles de nuit et « hôtelleries populaires », qui font l'objet de deux de nos textes. Alors que dans les premiers, l'accueil est gratuit et inconditionnel (l'article 1 des règlements précise toujours que l'accueil se fait « sans distinction d'âge, de nationalité ou de religion »), il est inversement payant et à durée plus longue, voire illimitée, dans les secondes. C'est le modèle qu'adopte, pour son implantation en France (1881), l'Armée du Salut, fondée dans l'East End londonien en 1865 par le pasteur William Booth. Armée du Salut qui restera aussi, durablement, une œuvre d'assistance par le travail – ce qui est corrélatif tant du paiement des nuitées

---

<sup>58</sup> Voir notamment sur ce sujet Marconi Cyril, *Les ateliers de charité en Dauphiné : l'assistance par le travail entre secours et enjeux économiques (1771-1917)*, thèse de doctorat en sciences juridiques, Université de Grenoble, 2012.

<sup>59</sup> Katz Lucia, thèse citée.

<sup>60</sup> *Ibid.*

<sup>61</sup> Minoustchin Maud, mémoire cité.

<sup>62</sup> Brodriez-Dolino Axelle, *Combattre la pauvreté...*, *op. cit.*

<sup>63</sup> Katz Lucia, thèse citée.

exigé que de la visée moralisatrice et par ailleurs prosélyte (selon la célèbre devise : « soupe, savon, salut »).

Le reportage qu'on va lire sur l'« hôtellerie populaire » pour hommes rue de Charonne, seule de ce type à exister dans Paris, est précieux : on ne sait encore, historiographiquement, rien de cette structure pourtant doublement importante. Importante numériquement, d'abord, car « 740 chambres meublées » sont mises à disposition d'hommes qui le souhaitent et ont, contrairement à l'asile de nuit qui est gratuit, les moyens de payer :

*Moyennant soixante-dix centimes, on obtient la jouissance d'une petite chambre, de sept heures du soir à neuf heures du matin. Moyennant un franc, on obtient une chambre un peu plus grande. Chaque locataire est le maître, au rez-de-chaussée, d'un compartiment de placard où il peut consigner ses bagages. Les occupants à la semaine gagnent le prix d'une journée ; ils paient 4,20 Fr. pour sept jours la location de leur petite chambre. La durée du bail ne dépasse pas une semaine, mais il est renouvelable indéfiniment. Il y a dans l'hôtellerie des locataires de trois ans qui payent à la journée : depuis trois ans, tout en travaillant, ils n'ont pu amasser 4,20 Fr. ! D'autres ne l'ont pas voulu et, comptant chaque jour partir le lendemain, prolongent durant des mois leur séjour.*

Importante, ensuite, car elle est complémentaire des asiles de nuit, dont elle constitue la « marche » supérieure. De fait, la façade est moderne et accueillante, et d'apparence, tout semble de plus haut standing (salle de lecture, bibliothèque, fumeurs, restaurant populaire en annexe...). Pourtant, le principe de l'exclusion en journée y prévaut également : l'éthique du travail reste de mise. En outre – et surtout, pour les frères Bonneff –, « la grosse déception nous fut donnée par les chambres » : elles « évoquent du premier coup l'aspect d'une prison cellulaire », avec leur forme de « cages étroites », sans mobilier, sans possibilité de rien entreposer et sans cubage d'air suffisant. Dès lors, beaucoup préfèrent le « garni crasseux, bruyant et relativement coûteux. L'illusion du chez-soi y est tout de même plus forte. »

Par contraste, « les dames et les jeunes filles seules qui veulent fuir l'hôtel garni ou la mansarde » trouveront dans Paris quatre « maisons pour dames et jeunes filles », situées dans les V<sup>e</sup>, XI<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> arrondissements. Elles sont plus petites que l'hôtellerie populaire pour hommes : on ne compte, dans celle du reportage, que « dix-sept chambres louées à raison de un franc par jour, et cent chambrettes au prix de 60 centimes » – même si « plusieurs chambres et chambrette abritent deux lits ». « Elles sont louées respectivement 1,50 franc et 90 centimes, ce qui met à bon compte la location de chaque lit. » Elles proposent aussi divers services : un « vaste salon, clair, gai » avec « des livres, des jeux, des écrioires » et un piano ; un restaurant ; et donnent « l'impression du "chez-soi" confortable et de bonne tenue ». Si les chambrettes sont certes « étroites » et non cloisonnées d'en haut, pour permettre elles aussi le cubage d'air nécessaire, « ces loges étroites n'ont rien de la cellule » proposée aux hommes.

Surtout, contrairement aux hommes, « les locataires y séjournent quand elles le veulent, à l'heure qu'elles veulent [...]. Elles sont chez elles : elles placent leurs bagages dans leur chambre, décorent les murs à leur guise et disposent de la lumière. Elles sont dans une "pension de famille", elles ne sont pas "en cellules" ». Pourquoi cette différence criante de traitement ? Car s'il faut pousser les hommes vers l'extérieur pour qu'ils cherchent à tout prix du travail, il convient en revanche de protéger les femmes des dangers, physiques et moraux, de la rue – et sans doute aussi les acculturer, par l'amour d'un coquet intérieur, à la fonction d'épouse à laquelle elles restent, encore, largement destinées.

Ce qui s'élabore à cette époque est donc un système « à étages », qui consiste à proposer des solutions tout à la fois synchroniques, adaptées à des publics différenciés, d'une part ; et processuelles/diachroniques, d'autre part, puisqu'on peut, au fil d'un parcours ascendant, « monter » en gamme de l'asile de nuit à l'hôtellerie populaire – avant d'intégrer, dans l'idéal, un véritable logement, comme ceux que proposent les nouvelles « Habitations bon marché » qui ont tenu en juin 1889 à Paris leur premier Congrès international. Ce système sera appelé, dans les années 1960-1970, « modèle en escalier<sup>64</sup> » : les asiles de nuit, transformés dans les années 1980-1990 en « centres

---

<sup>64</sup> Voir notamment Gardella Édouard, thèse citée.

d'hébergement d'urgence » (CHU), en sont la première marche, à « bas seuil », devant en théorie mener vers le « centre d'hébergement et de réinsertion sociale » (CHRS) puis le logement social.

## Conclusion

Dans la chronologie qu'elle identifie entre les années 1870 et 1910, Lucia Katz distingue d'abord une phase « d'émergence » de ces asiles, qui court globalement de 1872 à 1882. Puis une phase d'« engouement » (1882-1899) : à Paris, le pic d'admissions est atteint en 1894 ; on compte en 1898 quatorze refuges permanents, soit 1 100 lits ; le nombre total d'hébergés passe de 2 874 en 1879 à 91 247 en 1902, et le nombre de nuitées respectivement de 14 305 à 244 028<sup>65</sup>. Succède enfin une phase de « stagnation » (1900-1910) qui perdure encore en 1913-1914, années de nos trois textes. Cette temporalité est également valable à Lyon, où la fréquentation annuelle, élevée les premières années, diminue entre 1896 et 1902, au sortir des difficultés économiques, puis se stabilise, permettant de ne quasiment plus opérer de refus – hormis entre 1902 et 1906, périodes de chertés et de grèves<sup>66</sup>. Il en va de même à Rouen, où les bilans sont particulièrement importants jusqu'au milieu des années 1890 (160 000 personnes accueillies en treize ans) puis diminuent, conjonction croisée des évolutions du marché du travail, de la création fin 1892 d'une œuvre d'assistance par le travail et de l'ouverture, en 1895, de deux chauffoirs<sup>67</sup> municipaux.

On sait malheureusement encore très peu de choses sur ces structures entre les années 1910 et les années 1950. Du peu qu'on en entrevoit<sup>68</sup>, ce semble, pour les asiles de nuit, être une histoire assez « immobile<sup>69</sup> ». Ce qui ne manque pas d'étonner l'historien, compte tenu de l'ampleur des transformations sociales, économiques et politiques au cours du XX<sup>e</sup> siècle ; mais qui est pour partie corroboré par l'état ancestral de ces asiles au début des années 1990<sup>70</sup>. Nicolas-Flamel ne fermera ses portes qu'en 1994, pour être transformé en CHRS à quelques pas, dans la même rue. L'ancien dépôt de mendicité de Nanterre, incontournable dans le champ de l'urgence sociale parisienne puisqu'y étaient conduits, jusqu'à la fin des années 1980, les sans-abri « ramassés » (selon le terme) dans les rues parisiennes, créé en 1887 et devenu dramatiquement vétuste, ne sera remplacé qu'en 1989 par un Centre d'accueil et de soins hospitaliers. L'Œuvre de l'Hospitalité de nuit existe elle aussi toujours, devenue Œuvre de l'Hospitalité familiale et transformée en 2003 en EHPAD. Un vaste champ historiographique attend donc ceux qui souhaiteraient s'y pencher. Sur la marche supérieure, les évolutions ont été plus positives et nombreuses, du fait en particulier de la professionnalisation du secteur et de l'importance du contrôle étatique via les subventions<sup>71</sup> ; mais quantité de cartons attendent aux aussi leurs historiens.

Nous est enfin resté de cette période un acronyme des registres de police depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, « sdf », utilisé couramment par les gendarmes depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, ensuite repris par les bureaux

---

<sup>65</sup> Katz Lucia, thèse citée.

<sup>66</sup> Brodriez-Dolino Axelle, *Combattre la pauvreté...*, op. cit.

<sup>67</sup> Les « chauffoirs » publics sont des espaces dédiés à abriter les indigents durant la journée l'hiver. Ouverts de 7 h du matin à 18 h, ils apparaissent en 1831. Ils sont accessibles sur présentation d'une carte d'indigent nominative.

<sup>68</sup> À notre connaissance, le seul travail monographique qui balaie plus de cent ans d'histoire, des débuts de ces asiles de nuit à aujourd'hui, est la thèse en cours de Marion Giovanangeli qui travaille en particulier, dans une perspective de sociohistoire, sur l'asile de nuit parisien pour femmes Pauline-Roland (*Analyse sociologique des trajectoires des familles sans-domicile prises en charge par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris*).

<sup>69</sup> Pour paraphraser ici Emmanuel Le Roy Ladurie, « L'histoire immobile », Leçon inaugurale au Collège de France, publiée dans *Les Annales. Économies. Sociétés. Civilisations*, n° 29-3, 1974, p. 673-692.

<sup>70</sup> Voir notamment les descriptions assez apocalyptiques qu'en fait le journaliste qui y effectue une immersion de quatre mois à Paris : Prolongeau Hubert, *Sans domicile fixe*, Paris, Hachette, 1993.

<sup>71</sup> Pour une évolution croisée des secteurs de l'hébergement d'urgence et de réinsertion, voir Aranda Mauricio, *Une assistance à deux vitesses. Socio-histoire de l'hébergement social des sans-abri depuis les années 1950*, thèse de doctorat en science politique, Université de Nanterre, 2019.

d'assistance puis les bureaux d'aide sociale. Ainsi, donc, que ce « modèle en escalier », qui est cependant bien plus souvent un idéal qu'une réalité concrète, tant les portes de sortie vers le haut manquent et tant la rue abîme ceux qui y restent durablement.

26 février 1913

### L'hôtellerie des sans-abri

*Les asiles de nuit ont, ces jours-ci, refusé beaucoup de monde*



*À la porte du refuge municipal*

À l'heure où le brouillard et le crépuscule du soir descendent ensemble sur le canal, des hommes frissonnants s'alignent le long d'un mur, quai de Valmy. Ce sont des sans-gîte que l'espoir d'un abri réunit à la porte de l'asile de nuit : le grand froid accroît leurs troubles lamentables ; quand il gèle, on ne peut dormir en plein air. C'est là pourtant que dormiront la plupart de ces mendiants de sommeil : ils sont cinquante à quatre heures, trois cents à cinq heures. Dix peut-être, les premiers de la file, connaîtront la douceur du lit abrité ; tous les autres s'en iront, la tête plus basse, vers les Halles où rougeoient des braseros, vers les gares où l'on peut se reposer sur les bancs jusqu'à l'heure où les salles se fermant, il faut regagner la rue.

Car, pour être certain de passer la nuit à l'asile, il faut se faire inscrire dès six heures du matin. Les hommes qui font la queue le soir espèrent remplacer les inscrits qui ne viennent pas occuper leur place retenue. Et pour retenir cette place, une autre queue se forme dès deux heures du matin [sic] !

#### **Les surprises de l'étuve**

« Si le froid que nous subissons augmente le nombre de nos pensionnaires ? nous dit Monsieur le directeur, non, car, été comme hiver, notre effectif est au complet, nos 192 lits sont toujours occupés. Mais il augmente le nombre de nos refus : toute la journée on nous sollicite et à la tombée de la nuit la file des derniers venus s'allonge sur plus de 100 m. Il nous faut bien les renvoyer, où les loger quand tout est plein ?

« Ceux qui se sont fait inscrire à l'aube ont le droit de coucher ici trois nuits, quatre nuits, quand leur période compte un dimanche. On leur donne la soupe du matin et du soir et on passe leurs vêtements

à l'étuve. Et à quelles sérieuses étuves. 120°, Monsieur. Rien n'y résiste, le pou lui-même est mis à mort !

– Eh ! quoi, le pou...

– Est doté d'une remarquable vitalité. Il résiste aux assauts réitérés de la science insecticide – s'il est permis de s'exprimer ainsi – et ne redoute pas les températures extrêmes. Il affronterait sans dommages les glaces du pôle Sud et les tropicales ardeurs du centre africain. Nos étuves ont pourtant raison de son opiniâtreté. À 120°, il succombe.

### **Les nuits de l'asile**

« Si nous n'avons jamais des difficultés avec nos hôtes passagers ? Jamais. L'établissement est ouvert depuis trois ans, un agent de police n'y a pas encore mis le pied. Nous faisons notre police nous-mêmes. Elle est aisée ; d'abord nous n'admettons pas les hommes en état d'ivresse. C'est une première garantie de tranquillité. Quant à ceux qui, par leurs cris, s'obstinent à troubler le sommeil de leurs compagnons, nous les expulsions. Mais ces mesures énergiques sont rares. Nos malheureux pensionnaires ne pensent qu'à dormir. La soupe avalée, ils se couchent et dorment. À sept heures au plus tard, personne n'est éveillé dans les longs dortoirs. La fatigue écrase les pauvres hommes qui, tout le jour, ont battu le pavé de Paris. Elle leur enlève l'énergie et la volonté, ce ne sont plus que des êtres accablés que le sommeil recueille et momentanément console. Mais le sommeil n'apporte pas à tous la tranquillité ; certains parlent en dormant, gesticulent et se défendent contre les tourments des cauchemars.

« Parfois, le matin, il faut faire les gros yeux pour qu'ils se lèvent. Un menuisier de cinquante et un ans qui en paraissait soixante-dix, ne se releva pas l'été dernier, malgré les observations des surveillants. On s'approcha. Il était mort doucement, sans bruit. Ses voisins qui s'habillaient près de lui ne s'aperçurent même pas qu'il était mort.

« La plupart sont humbles et silencieux. Certains, pourtant, portent en eux une haine farouche contre la société, contre tout le monde. Ils réclament, ils profèrent des injures. Sans souci du qu'en-dira-t-on, ils s'oublient fièrement dans les draps, exprès. « Ça m'est égal, c'est ma troisième nuit. » Que voulez-vous qu'il fasse, ce pauvre directeur ? Qu'il fasse laver ses draps, ses matelas et ses couvertures. Il le fait en gémissant sur l'ingratitude des hommes. Mais c'est son matériel de couchage qu'il lui faut surveiller avec vigilance car, dénudés et meurtris par le froid, quelques-uns de ses hôtes marquent une tendance à se fabriquer des gilets de laine avec les couvertures et des chaussettes russes avec les draps !

### **Des trafiquants de misère**

« Nous nous efforçons d'aider ces malheureux à reprendre pied. Certains sont des ouvriers en chômage momentané, des passagers : ceux-là n'ont pas besoin de nous. Mais les autres, mais les "vieux" surtout qui ne trouvent plus l'embauche parce qu'ils ont des cheveux gris ! Nous leur remettons les vêtements que des personnes charitables nous envoient et nous leur procurons du travail, des corvées, des places de manœuvres, d'hommes de peine. Il y a des gens qui nous demandent des travailleurs parce qu'ils espèrent les trouver ici pour rien, autant dire !

« Il y a des gens à qui vient cette pensée que des hommes sans pain et sans-abri se contenteront de dix sous pour une besogne qui en vaut vingt et ils spéculent sur cette misère-là. On refuse à ces rapaces les hommes qu'ils demandent.

« Les sociétés de publicité nous en demandent beaucoup ; elles leur donnent 25 sous par jour pour devenir homme-sandwich. Comment peut-on vivre avec 25 sous ! J'ai dit au représentant de l'une d'elles qui payait 20 sous : « Vous n'en aurez plus à ce prix-là ». Il m'a promis 1,50 Fr. Tiens-t-il parole ? J'aime mieux le croire... mais toutes les sociétés, en tout cas, opèrent sur ces salaires de 20 à 30 sous une retenue quotidienne de dix centimes. »

– Une retenue... et sous quel prétexte

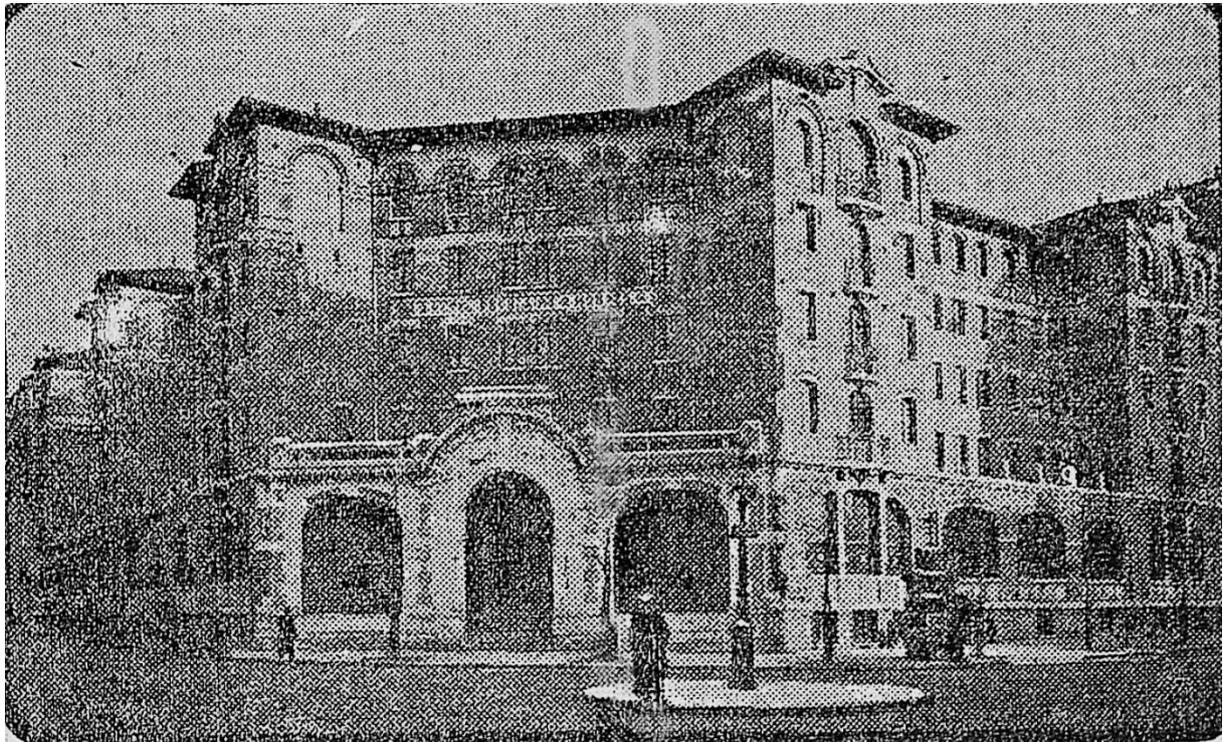
– Pour le cirage de leurs chaussures, Monsieur !

Note :

Tous les directeurs et directrices d'asile de nuit reçoivent avec reconnaissance les vieux vêtements qu'ils distribuent à leurs hôtes. Avis

2 février 1914

Avant l'asile de nuit  
*L'hôtellerie populaire pour hommes*



On a refusé du monde, en ces dernières semaines, dans les asiles de nuit parisiens. La saison est dure aux sans-logis. Comment on entre à l'asile de nuit, l'hospitalité qu'on y reçoit, nous l'avons dit ici l'hiver dernier. Mais on nous a demandé : « Pour les hommes qui ne peuvent trouver place à l'asile ou à qui répugne cette ressource suprême, n'est-il pas d'autres abris que le garni infâme, aux draps louches, aux murs humides, aux fenêtres ouvertes sur des puits en forme de cours ? » Il est un autre abri : c'est l'*Hôtellerie populaire pour hommes* de la rue de Charonne qui met à la disposition du public masculin – masculin seulement – 740 chambres meublées. Bien connu à Ménilmontant et dans le faubourg Saint-Antoine, on l'ignore généralement dans les autres quartiers de Paris.

Nous l'avons visité. C'est facile : moyennant dix centimes, on obtient un ticket d'entrée.

La façade vaut mieux que le portrait que la photographie en donne. Décorée de faïences claires et agréables à l'œil, elle n'a pas cet aspect de prison monumentale que lui confère notre cliché. On dirait plutôt, si on cherchait des comparaisons, un hôpital moderne, tout neuf.

#### **Les locataires**

Moyennant soixante-dix centimes, on obtient la jouissance d'une petite chambre, de sept heures du soir à neuf heures du matin. Moyennant un franc, on obtient une chambre un peu plus grande. Chaque locataire est le maître, au rez-de-chaussée, d'un compartiment de placard où il peut consigner ses bagages. Les occupants à la semaine gagnent le prix d'une journée ; ils paient 4,20 Fr. pour sept jours la location de leur petite chambre. La durée du bail ne dépasse pas une semaine, mais il est renouvelable indéfiniment. Il y a dans l'hôtellerie des locataires de trois ans qui paient à la journée : depuis trois ans, tout en travaillant, ils n'ont pu amasser quatre francs vingt !

D'autres ne l'ont pas voulu et, comptant chaque jour partir le lendemain, prolongent durant des mois leur séjour, oiseaux de passage qu'éffraie l'apparence même de la plus fragile des chaînes. D'autres encore, habitués fidèles, se trouvent manquer, après un chômage, une maladie, une période de malchance, des quatorze sous indispensables à l'achat d'une nuit de sommeil : ils prient qu'on les laisse dormir à crédit : ils paieront la semaine suivante, quand l'ouvrage sera revenu. S'il les connaît, le directeur consent à les recevoir, sous sa garantie personnelle. S'il ne les connaît pas... Il y a aussi des

ménages sans gêne qui viennent frapper à la grande porte. On admet l'homme, on repousse la femme et les enfants : c'est la règle qui l'exige. Mais toujours l'homme rejoint sa compagne et renonce à l'abri.

### **Les locaux**

Le rez-de-chaussée, en dépit de quelque froideur inévitable sans doute en un aussi vaste édifice, donne aux visiteurs une impression agréable. Sous les plafonds surélevés, l'air et la lumière se répandent à profusion et le long des murs une décoration de faïence met de la couleur et de la gaieté. Une vaste salle de lecture, avec bibliothèque, est ouverte aux locataires, jusqu'à 10 h 30 du soir. Un fumoir est à leur disposition, une chambre de repos pour les indisposés (les malades sont transportés à l'hôpital). Les lavabos, les pédiluves sont gratuits. La douche coûte deux sous. Un restaurant populaire – ouvert aux non locataires, – est annexé à l'hôtellerie. Les prix et les menus rappellent ceux des petits marchands de vin. La maison est d'une propreté admirable.

La première déception nous vint du règlement. Les chambres doivent être évacuées à neuf heures du matin et il est interdit aux locataires d'y pénétrer avant sept heures du soir. Cette mesure, nécessaire, prétend-on, au bon ordre et au contrôle des entrées, est appliquée non seulement aux occupants « à la nuit », mais aux résidents à la semaine, à ceux qui logent là depuis des mois, des années. Comment veut-on donner l'impression de *home*, du petit coin bien à soi, du foyer, à celui qui n'a pas le droit de rentrer chez lui, dans la chambre qu'il a louée, aux heures qui lui conviennent, à tout moment, en passant même ?

### **Les chambres**

Mais la grosse déception nous fut donnée par les chambres. Nous n'ignorons point les difficultés que soulève une telle institution : nous rendons hommage à l'effort considérable et désintéressé des fondateurs de celle-ci. Mais ils s'étonnent, nous le savons, que leur entreprise ne connaisse qu'un demi-succès, ils s'affligent de constater que durant les semaines glaciales que nous venons de traverser, alors que les plus sordides des « garnis » étaient occupés jusqu'aux combles, plus de 100 chambres sont demeurées vides dans leur hôtellerie, honnête et propre ! Il faut qu'ils sachent que la faute en est à la qualité de leurs chambres. Elles évoquent du premier coup l'aspect d'une prison cellulaire. Prison hygiénique, peut-être, prison philanthropique, sans doute, mais prison, désolante prison. Tout l'effort de décoration a été concentré au rez-de-chaussée. Il n'en est plus trace dans les logements. Des murs nus. De longs couloirs. De chaque côté du couloir des portes peintes en marron, toute pareille. Ce sont les chambres, nous allons écrire les cellules. Ce sont des cages étroites. Chacune contient un lit, recouvert du couvre-pied brun des prisonniers et un vase de nuit émaillé. C'est tout. Les chambres à un franc ont un petit placard. On n'a pas le droit d'apporter une valise dans ce box, pas le droit de piquer une image au mur pour en corriger un peu la froideur, pas le droit d'allumer une bougie : la lumière – insuffisante pour lire – vient des lampes électriques espacées le long du corridor. Le cube d'air de ces stalles étant insuffisant, la cloison extérieure est coupée aux trois quarts de sa hauteur : l'air du couloir complète l'air de la « chambre ». Des surveillants galonnés se promènent dans les couloirs : involontairement on cherche à leur côté le gros trousseau de clés des geôliers.

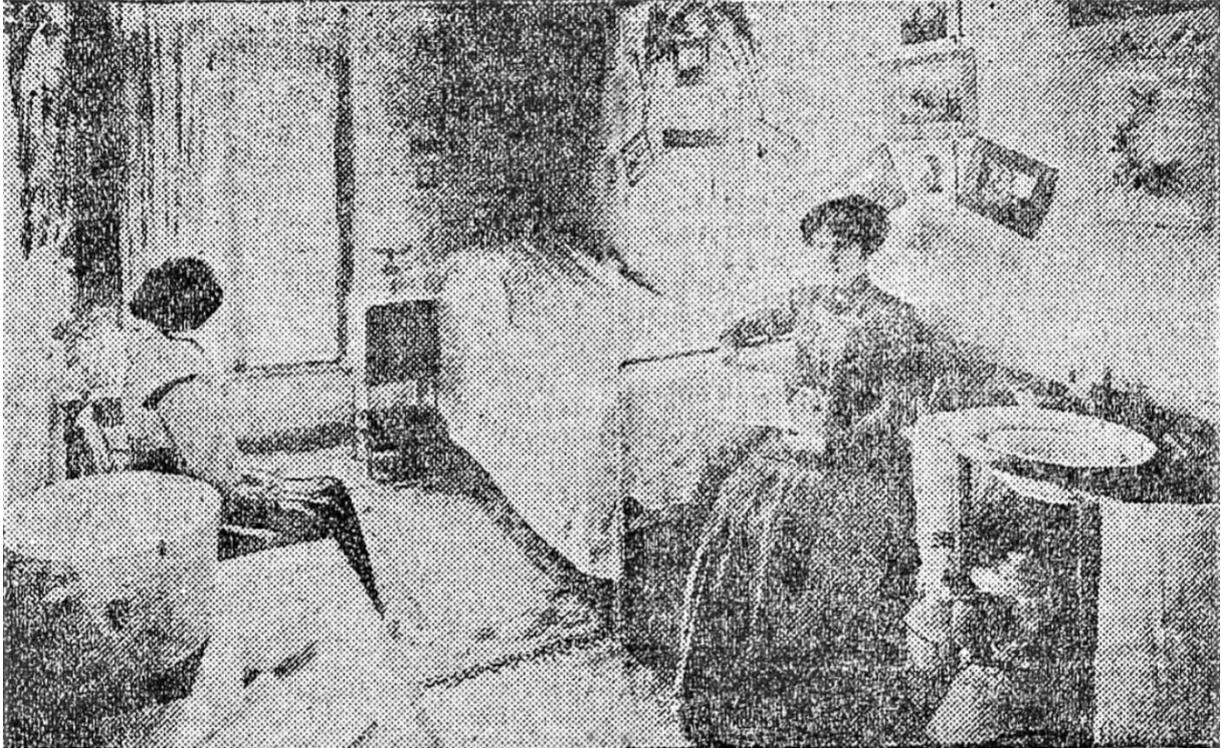
Nous comprîmes alors ce qui nous avait paru incompréhensible : pourquoi certains, étant passés là, retournent au garni crasseux, bruyant et relativement coûteux ? L'illusion du chez-soi y est tout de même plus forte...

On nous dit que les hôtels pour dames et jeunes filles se font plus accueillants à leurs hôtes. Nous les visiterons et rapporterons nos impressions avec la même franchise.

9 février 1914

## Les hôtels pour dames seules

*Le home collectif. Histoire d'une robe de mariée. Le restaurant à quinze sous*



***Les chambres de « pensionnaires »***

Les dames et les jeunes filles seules qui veulent fuir l'hôtel garni ou la mansarde trouvent dans Paris plus d'asiles que les hommes. Tandis qu'il est une seule « hôtellerie populaire pour hommes », dont nous avons parlé ici la semaine dernière, on compte quatre « maisons pour dames et jeunes filles ». Il en est d'autres encore, nous dit-on, sans doute fort honorables : leur caractère exclusivement commercial nous dispense de les citer.

L'œuvre des maisons pour dames et jeunes filles a élevé ses immeubles 37, Rue Eugène Carrière (18<sup>e</sup> arrondissement) ; 1, rue de la Croix-Faubin (11<sup>e</sup> arrondissement) – c'est celui que nous avons visité ; 97, rue de Meaux (19<sup>e</sup> arrondissement) ; et 12, rue des Feuillantines (cinquième arrondissement) ; c'est le dernier bâti, on l'a inauguré le 30 juin dernier.

La rue de la Croix-Faubin est une voie silencieuse et froide qui s'ouvre devant une forteresse, la maison des vices et des douleurs précoces, la Petite Roquette, prison des jeunes détenus.

### **Depuis quarante-cinq centimes le lit**

La maison pour dames et jeune fille n'a pas cherché à se distinguer des bâtisses neuves, hautes et laides qui l'entourent, elle a l'aspect d'un immeuble particulier, elle ne rappelle l'hôpital, ni la prison, il faut l'en féliciter.

Elle renferme 17 chambres louées à raison de un franc par jour et cent chambrettes du prix de 60 centimes. Plusieurs chambres et chambrette abritent deux lits ; elles sont louées respectivement 1 franc 50. et 90 centimes, ce qui met à bon compte la location de chaque lit. L'admission est prononcée sans aucune formalité. Les locataires doivent être rentrées à 10 heures du soir, à moins qu'elles n'aient obtenu de la directrice, pour un motif déterminé, l'autorisation de retarder leur rentrée.

### **Au restaurant**

Elles disposent d'un vaste salon, clair, gai, où des livres, des jeux, des écritaires sont à leur portée. Ce salon n'a rien du chauffoir ou de « l'œuvre philanthropique ». Il ressemble avec ses draperies claires,

ses photographies aux murs, son piano, ses larges fenêtres et ses longues tables, à la salle à manger de quelque bon hôtel de province. On n'y voit circuler aucun fonctionnaire galonné, aucun surveillant : on y a l'impression du « chez-soi » confortable et de bonne tenue.

Un restaurant est ouvert aux seules locataires ; il leur offre une nourriture simple à des prix inférieurs au prix du marchand de vin ou des « bouillons ». Le plat de viande coûte 30 centimes ; les légumes trois sous. Moyennant 75 centimes, les résidentes obtiennent un repas complet, plat de viande, légumes, desserts, pain et vin. Le soir, quand toutes les travailleuses sont rentrées, le restaurant est comble. Il contribue à leur donner l'impression du logis familial : l'ouvrière, l'employée, sa journée faite, aime à regagner la maison, à se délasser sans être contrainte de réendosser, pour sortir, le harnais de travail ; elle retrouve sa table habituelle, ses convives de tous les jours, ainsi se constitue cette atmosphère d'intimité dont le regret tourmente tant de célibataires, atmosphère factice, mais qui donne pourtant l'illusion du foyer à celles qui n'en ont pas.

### **Les hôtes**

Les locataires des maisons pour dames – beaucoup plus stables que les hôtes de l'hôtellerie d'hommes – se rapprochent, créent entre elles des liens de fraternité. La sœur d'une très jeune résidente de la rue Croix-Faubin mourut il y a peu de jours. Spontanément, les locataires firent entre elles, au profit de la petite isolée, une collecte qui rapporta 89 Fr. Une employée de commerce se maria l'an dernier : ses colocataires tinrent à réunir leurs faibles ressources pour lui offrir sa robe de mariée, une robe en crêpe de chine blanc, une merveille, paraît-il. Et ce fut encore l'une d'elles, ouvrière habile du couturier Drecol, qui tint à confectionner de ses mains cette belle robe d'un jour.

La majorité des occupantes sont des couturières. Viennent ensuite les employées de commerce et les sténographes, puis des ouvrières d'usine, des institutrices et des professeurs (en nombre très restreint, à peu près égal) ? des modistes et des employées des postes.

La plupart sont des jeunes filles, françaises, venant des départements. Dans d'autres maisons, rue Eugène Carrière par exemple, les résidentes venant de Paris forment la majorité.

### **Les chambres**

Les chambres louées un franc sont des pièces pour « pensionnaires », d'aspect agréable. Mais les chambrettes sont étroites ; on a dû, pour les aérer, utiliser la cloison coupée que nous avons remarquée dans « l'hôtellerie pour hommes. Disposition indispensable sans doute mais pourtant regrettable, car elle diminue l'intimité de la pièce, empêche l'impression d'isolement, de paisible retraite que, la journée finie, la porte close, on est parfois bien aise de trouver chez-soi.

Ceci dit, il nous faut proclamer que ces loges étroites n'ont rien de la cellule et ne rappellent que lointainement ce qu'il nous a été donné de voir ailleurs. La peinture claire des boiseries, la disposition des portes qui ne s'ouvrent que d'un côté du couloir, l'éclairage, leur donne de la gaieté. Et puis les locataires y séjournent quand elles le veulent, à l'heure qu'elles veulent elles doivent descendre à neuf heures du matin – dans la règle qui souffre des exceptions motivées – pour faciliter la tâche des domestiques, mais elles remontent quand elles le veulent. Elles sont chez elles : elles placent leurs bagages dans leur chambre, décoorent les murs à leur guise et disposent de la lumière. Elles sont dans une « pension de famille », elles ne sont pas « en cellules ».

### **Peu de bains**

Pourtant, rue Croix Faubin, nous eûmes une surprise : on nous montra les baignoires. Trois baignoires pour 117 locataires qui se renouvellent Trois baignoires... et le rapport de la commission nous fait savoir qu'au nombre de journées d'occupation qui s'élève au total de 38 365 du 1<sup>er</sup> mai 1912 au 30 avril 1913, correspondent 485 bains et 80 douches. La proportion – la disproportion plutôt – est un peu... choquante. Elle l'est plus encore dans d'autres maisons.

Soyons persuadés qu'elle est due au petit nombre de baignoires mises à la disposition des locataires. Et que les résidentes, pour ne pas accaparer les trop rares baignoires de leur maison, s'adressent aux établissements de bains particuliers...